

SIRP de Roye sur Matz-Boulogne la Grasse-Canny sur Matz-Conchy les Pots
CANTINE SCOLAIRE

1) Inscriptions

a) Participation régulière : Elle se fait au mois. L'enfant scolarisé dans le regroupement, reçoit une fiche de renseignements à compléter par les parents et à remettre à Mme POTET .

b) Participation occasionnelle : Une inscription est toujours possible (ne serait-ce que pour un repas dans l'année scolaire);

N'oubliez pas de prévenir l'enseignant(e) de votre enfant que ce dernier(ère) mange à la cantine, surtout pour les plus petits.

2) Païement

Les factures seront envoyées par le trésor public vers le 15 du mois suivant mais aussi remis à vos enfants via les institutrices, instituteur en début de mois suivant(exemple : septembre sera remis aux enfants début octobre et aussi envoyé par le trésor public vers le 15 octobre)

Le paiement de vos factures de cantine et péri pourra se faire par internet , par carte bancaire , par prélèvement ou également chez un buraliste, notamment à Lassigny ou à Ressons sur matz en présentant votre avis à payer. Si règlement par chèque vous pouvez les envoyer au trésor public ou me les faire parvenir via vos enfants.

Nous comptons sur votre réactivité pour payer rapidement après la réception des avis à payer.

3) Annulation d'une inscription

Une annulation sera prise en considération *uniquement si*:

Nous sommes prévenus **24h à l'avance** . **De ce fait , le jour de la déclaration de la maladie de l'enfant est à payer, seuls les jours suivants pourront être annulés.**

Attention : pour les lundis et jeudis l'annulation doit nous parvenir comme suit :

Vendredi avant 10h pour annuler le lundi. Mercredi avant 10h pour annuler le jeudi.

(une annulation à 14h le vendredi pour le lundi ne pourra (par exemple) être prise en considération).

Pensez également à prévenir en cas de sorties scolaires ou de grève des enseignants.

Seules les annulations réalisées dans ces conditions feront l'objet d'un avoir.

Pour commander les repas : **Mme POTET, de préférence par SMS, ou de 18H30 à 20H00 au 06.04.04.79.82.**

En cas d'absence, veuillez laisser un message (Nom et n° de Tél) pour que l'on puisse vous rappeler et confirmer l'annulation ou la commande de repas.

N.B : En cas d'absence des instituteurs(maladie , stage ou grève), ou décision indépendante du SIRP(intempéries),les repas commandés seront honorés pour les enfants pris en charge par un enseignant(e) du regroupement. Les enfants dont les repas auront été commandés dans les conditions ci-dessus, pourront venir manger à la cantine sous condition de remettre à Mme POTET **une autorisation écrite des parents** et que l'enfant soit déposé et récupéré à la cantine ou au car par un adulte.

Aucun repas ne sera décompté s'il n'a pas été décommandé à l'avance.

Si les réservations ne sont pas faites dans ces conditions, le prix du repas sera doublé.

Tarif : 4,70.

Menus : Ils sont affichés chaque semaine dans les cadres communaux de chaque commune du Regroupement.

Quelques règles :

Une fiche de renseignement est à compléter dès la première participation à la cantine.

Le S.I.R.P